

Pour en savoir plus, lisez le *Guide général d'impôt et de prestations*, à la ligne 127 et le guide T4037, *Gains en capital*.

Si vous manquez d'espace, ajoutez une feuille. **Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.**

Remarque : Si vous avez subi une perte au titre d'un placement d'entreprise, lisez le guide à la ligne 217.		(1) Année de l'acquisition	(2) Produit de disposition	(3) Prix de base rajusté	(4) Dépenses effectuées (relatives aux dispositions)	(5) Gain (ou perte) (colonne 2 moins colonnes 3 et 4)
1. Actions admissibles de petite entreprise (Déclarez au point 3 ci-dessous les actions cotées à la bourse, les unités de fonds commun de placement, les actions déterminées de petite entreprise visées par un report et les autres actions.)						
Nombre	Nom de la société et catégorie d'actions					
Total 106						Gain (ou perte) 107
2. Biens agricoles ou de pêche admissibles						
Adresse ou désignation officielle		Prov./terr.				
Total 109						Gain (ou perte) 110 +
Saisies de biens hypothéqués et reprises de biens qui ont fait l'objet d'une vente conditionnelle – Adresse ou désignation officielle		Prov./terr.				
Total 123						Gain (ou perte) 124 +
3. Actions cotées à la bourse, unités de fonds commun de placement, actions déterminées de petite entreprise visées par un report et autres actions (Déclarez à la ligne 174 ou 176 les gains (ou pertes) en capital indiqués sur les feuillets de renseignements T5, T5013, T4PS et T3.)						
Nombre	Nom du fonds ou de la société et catégorie					
Total 131						Gain (ou perte) 132 +
4. Biens immeubles, biens amortissables et autres biens (voir la page suivante pour une résidence principale)						
Adresse ou désignation officielle		Prov./terr.				
Total 136						Gain (ou perte) 138 +
5. Obligations, débetures, billets à ordre et autres biens semblables						
Valeur nominale	Date d'échéance	Nom de l'émetteur				
Total 151						Gain (ou perte) 153 +
6. Autres saisies de biens hypothéqués et reprises de biens qui ont fait l'objet d'une vente conditionnelle						
Adresse ou désignation officielle		Prov./terr.				
Total 154						Gain (ou perte) 155 +
7. Biens à usage personnel (description précise) (voir la page suivante pour une résidence principale)						
						Gain seulement 158 +
8. Biens meubles déterminés (BMD) (description précise)						
Remarque : Les pertes sur BMD ne peuvent être déduites que des gains sur BMD.						Moins les pertes sur BMD des autres années –
						Montant net des gains seulement 159 +
Report des gains en capital provenant de dispositions admissibles d'actions déterminées de petite entreprise (compris au point 3)						161 –
Revenu agricole et de pêche donnant droit à la déduction pour gains en capital et provenant de la disposition d'immobilisations admissibles (pour obtenir des précisions, consultez le formulaire T657)						173
Feuillets de renseignements T5, T5013 et T4PS – Gains (ou pertes) en capital						174 +
Feuillets de renseignements T3 – Gains (ou pertes) en capital						176 +
Perte en capital résultant de la réduction de votre perte au titre d'un placement d'entreprise						178 –
Ajoutez les lignes 107, 110, 124, 132, 138, 153, 155, 158, 159, 174, 176. Soustrayez les lignes 161 et 178.						
Total de tous les gains (ou pertes) dans la colonne 5 avant provisions						191 =
Provisions selon la ligne 6706 du formulaire T2017 (si le montant est négatif, mettez-le entre parenthèses et soustrayez-le)						192 +
Ajoutez les lignes 191 et 192.						Total des gains (ou pertes) en capital 197 =

Multipliez le montant de la ligne 197 par 50 %.

Inscrivez le total de vos gains en capital imposables à la ligne 127 de votre déclaration.

Si vous avez subi une perte en capital nette, lisez le guide à la ligne 127.

Gains en capital imposables (ou pertes en capital nettes) en 2016

199 =

Résidence principale

Remplissez cette section si vous avez disposé d'un bien ou de biens en 2016 pour le(s)quel(s) vous demandez une exemption pour résidence principale. En général, vous pouvez seulement désigner qu'un bien comme étant votre résidence principale pour une année donnée, sauf si vous vendez votre résidence principale et en achetez une autre durant la même année. Pour en savoir plus sur la désignation d'un bien comme résidence principale et sur les biens qui peuvent être considérés comme étant une résidence principale, allez à arc.gc.ca/gainscapital/ et sélectionnez « Résidence principale et biens immobiliers ». Vous pouvez aussi consulter le chapitre 6 du guide T4037, *Gains en capital* ou le folio de l'impôt sur le revenu S1-F3-C2, *Résidence principale*.

Pour en savoir plus sur la façon de déclarer le gain ou la perte en capital réalisé lors de la disposition d'une résidence principale que vous utilisiez en partie pour gagner un revenu, lisez la section « Biens immeubles, biens amortissables et autres biens » au chapitre 2 du guide T4037, *Gains en capital*. Vous pouvez aussi consulter le folio de l'impôt sur le revenu S1-F3-C2, *Résidence principale*.

Si vous n'étiez pas un résident du Canada durant toute la période où vous étiez propriétaire du bien désigné, la période où vous n'étiez pas un résident du Canada pourrait réduire l'exemption pour la résidence principale ou la supprimer. Pour en savoir plus, communiquez avec nous.

Désignation d'un bien comme résidence principale

Cochez la case qui s'applique, remplissez le tableau ci-dessous et inscrivez le montant total du produit de disposition pour la propriété.

- 179** 1 Je désigne le bien décrit ci-dessous comme ayant été ma résidence principale pour **toutes les années pendant lesquelles j'en étais le propriétaire**.
- 2 Je désigne le bien décrit ci-dessous comme ayant été ma résidence principale pour **certaines années mais pas pour toutes les années pendant lesquelles j'en étais le propriétaire** (voir la remarque ci-dessous).
- 3 Je désigne les **biens** décrits ci-dessous comme ayant été mes résidences principales pour **certaines années ou toutes les années pendant lesquelles j'en étais le propriétaire** (voir la remarque ci-dessous).

Remarque : Pour calculer le gain en capital pour les années pendant lesquelles vous n'avez pas désigné un bien comme étant votre résidence principale, remplissez le formulaire T2091(IND), *Désignation d'un bien comme résidence principale par un particulier*.

Adresse			Année d'acquisition	Produit de disposition	
N° et nom de la rue		Ville	181		
Prov./Terr.	Code postal	Pays			
N° et nom de la rue		Ville			
Prov./Terr.	Code postal	Pays		+	
N° et nom de la rue		Ville			
Prov./Terr.	Code postal	Pays		+	
			Total	182	=

Si vous manquez d'espace, ajoutez une feuille.